

Vivre à Longvilliers



Septembre

Au Sommaire

Le Mot du Maire
Le Conseil Municipal du 27 mai 2005
Mairie Flash Infos
Etat civil
Travaux de voirie
Page juridique
Vie Pratique
Le Patrimoine
Bibliothèque
Vie associative
Evènements en photos

MAIRIE DE LONGVILLIERS
4 Route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01.30.41.33.96
Télécopie : 01.30.41.46.18
Ouvverte au public :
Mardi et Jeudi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

Le Mot du MAIRE



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les vacances viennent de se terminer pour la plupart d'entre nous, j'espère que vous en avez profité pleinement pour terminer l'année ou débiter la nouvelle année scolaire dans les meilleures conditions.

Tant que nous évoquons l'année scolaire, la rentrée des classes s'est déroulée avec entrain et bonne humeur, certes nous avons du procéder à la fermeture d'une classe à l'école maternelle par manque d'effectif, mais nous espérons que le potentiel de jeunes enfants sur nos communes nous permettra de la rouvrir l'année prochaine.

Mme Monique GLISSANT responsable de la cantine des petits, partira en retraite le 30 septembre, après onze années d'activité à Longvilliers. Nous la remercions pour son sérieux, sa rigueur et son efficacité ainsi que pour tout le travail accompli. Nous avons apprécié la manière dont la cantine était tenue et le calme qui régnait pendant les repas. Elle sera remplacée par Mme Martine MEUNIER.

L'été s'est passé sans actualité croustillante si ce n'est :

- Les orages qui ont perturbé la voirie des hameaux de La Bête, Bouc Etourdi et Reculet.
- Les travaux de voirie dont le résumé vous est rapporté par la suite
- Un arrêté de la Préfecture des Yvelines du 5 août 2005 qui interdit l'arrosage des pelouses et jardins, le lavage des voitures et le remplissage des piscines.

Je remercie le comité des fêtes et toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de notre dernière fête du 13 juillet, et me permets de vous rappeler que notre prochaine fête communale se déroulera au mois de juin pour la Saint-Pierre comme autrefois.

Je souhaite la bienvenue à notre nouveau cantonnier Patrice PAVARD qui a pris ses fonctions début juillet en remplacement de Stanislas LEGRAND démissionnaire au mois d'avril, que je remercie pour son activité dans la Commune.

Comme vous avez du certainement le constater, ce remplacement n'a pas été sans créer de retard à l'entretien courant de la commune. Celui-ci est résorbé petit à petit, car c'est une période où l'activité des cantonniers est importante d'autant plus que ceux-ci ont repris le broyage des bas côtés de routes et des chemins.

A partir du 1er octobre M. Sébastien FRET remplacera M. Dominique CORBINO, notre fidèle cantonnier depuis six ans qui partira en retraite le 30 septembre prochain. Nous le remercions pour son travail sur la Commune et pour sa disponibilité lors des divers événements climatiques (neige verglas, tempête...).

L'éclairage public sera installé à Saint Fargeau, ainsi tous les hameaux de la Commune seront éclairés à l'exception des maisons isolées.

Croyez Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, en mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Jean-Christophe JUIN
Maire de Longvilliers

Le Conseil Municipal



Conseil Municipal du 27 mai 2005

L'an deux mil cinq, le vingt sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe JUIN, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Christophe JUIN, M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Martine PALFRAY, M. Alain CORDIER et Mme Chantal LEFEVRE.

Absents : M. LECACHEUX Michel et Mesdames DE PONTEVES Florence qui donne pouvoir à M. Marc ALLES et Mme DEBOUTE qui donne pouvoir à M. Maurice CHANCLUD.

Secrétaire de séance : Mme Martine PALFRAY.

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2005 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour :

- Imputation Budgétaire pour une facture d'un montant inférieur à 500€
- Intercommunalité (SIEP du canton de Dourdan et Saint Chéron).
- Création de poste d'Adjoint Administratif. Le Conseil Municipal émet un avis

favorable.

Syndicat Intercommunal d'études d'urbanisme et d'aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse :

Vu la lettre du Président du Syndicat Mixte d'Études d'Urbanisme et d'Aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 13 avril 2005, soumettant à délibération de la Commune le projet de statuts modifiés transformant le Syndicat Mixte d'Études en un « Syndicat Intercommunal d'Études d'Urbanisme et d'Aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse » avec modification des membres adhérents et du périmètre de compétence ;vu la délibération N° 05.04 du Syndicat Mixte d'Études d'Urbanisme et d'Aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 8 mars 2005 ;vu et examiné le projet de statuts modifiés, vu notamment l'article 6 des statuts par lequel chaque commune est représentée au sein d'un Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le projet de statuts modifiés et désigne comme délégué titulaire M. Jean-Christophe JUIN représentant de la commune de Longvilliers et comme délégué suppléant M. Marc ALLES.

Prolongement de l'A12 : Vu le danger que constitue pour la Haute Vallée de Chevreuse les tracés actuellement proposés par les services de l'Etat pour assurer ce prolongement en amputant le territoire du plus petit des 44 Parcs naturel régionaux ;

Vu que les communes du Parc souhaitent contribuer activement et utilement au débat qu'ouvrira prochainement la commission du débat public, et disposer pour ce faire d'éléments objectifs pour éclairer le débat en ce qui concerne le bien fondé de ce barreau autoroutier et les principaux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux des tracés proposés par l'Etat ;

Vu que les communes du Parc ont décidés avec le PNR de se constituer en un groupement de commande pour réaliser une étude fiable sur le sujet et attendu que le coût de cette étude qui sera confiée à un bureau d'études compétent et indépendant, est estimé à 108.000€. Le PNR est pilote du groupement de commande et y contribue à hauteur de 50%, les communes s'estimant concernées

assureront le financement des 50% complémentaires. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'apporter, par solidarité au Parc, sa contribution au groupement de commande à hauteur de 150€.

SICSA : Retrait des Communes d'Ablis, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Prunay-en-Yvelines et Saint-Martin de Bréthencourt. Vu les délibérations des communes d'Ablis, Boinville-le Gaillard, Orsonville, Prunay-en-Yvelines et Saint-Martin de Bréthencourt sollicitant le retrait définitif des compétences restantes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le retrait du S.I.C.S.A. des communes précédemment citées adhérentes à la C.A-P.Y.

Imputation Budgétaire : Vu l'arrêté NOR/INT/B01100692A du 26 octobre 2001 qui fixe à compter du 1^{er} janvier 2002 à 500€ TTC, le seuil au dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés à la section Fonctionnement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité demande l'inscription en investissement de la facture Eurodesk de 322,74€ qui sera payé au compte 2183.

Création de Poste - Adjoint Administratif :Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal et la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet en raison de l'intégration de Mme PAINTEINDRE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de créer un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet.

PARIS 2012 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012. Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Longvilliers est attachée, considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays et que la commune de Longvilliers souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

QUESTIONS DIVERSES :

Intercommunalité : Suite au projet des cantons de Saint-Chéron et de Dourdan de créer une intercommunalité avec une partie du canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, les maires de Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers ont fait savoir aux présidents du S.I.E.P. de Dourdan et Saint-Chéron, que pour l'instant, ils ne pouvaient adhérer à cette nouvelle étude compte tenu des pourparlers avec les communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Qualité de l'eau : le rapport annuel élaboré par la DDASS des Yvelines pour l'exercice 2004 concernant Rochefort en Yvelines et le Syndicat d'Ablis, fait apparaître une eau de bonne qualité, conforme aux normes. Toutefois, l'eau du réservoir de Ponthévrard, qui alimente 20% du Syndicat d'Ablis, n'est pas en permanence conforme. Elle contient des solvants chlorés à des teneurs supérieures aux limites de qualité et des pesticides azotés à des teneurs proches des valeurs limites. Ces teneurs sont sans incidence sur Longvilliers puisque 80% de l'alimentation en eau provient du forage de Rochefort exempt de ces composés. Concernant l'unité de distribution du Bouc Etourdi, il fait apparaître une eau de bonne qualité, conforme aux normes.

Comité des Fêtes de Rochefort /Longvilliers : M. le Maire présente le bilan 2004. Il paraît souhaitable, en raison des déficits importants sur les fêtes du 13 juillet et de la Saint Gilles de modifier les dates des événements et peut être de les regrouper.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : A l'occasion des journées européennes du patrimoine qui se dérouleront le 17 et 18 septembre 2005, M. le Maire propose d'ouvrir l'église de Longvilliers et demande aux conseillers volontaires de faire découvrir le site. Le Conseil Municipal approuve cette initiative. M. le Maire informe également le Conseil Municipal que le PNR dispose de mobilier rural signalétique pour l'information historique, patrimoniale etc. Cette conception s'accompagne d'un dispositif d'aides financières accordées par le Parc.

PARIS 2012 : L'association des Maires de France propose aux Communes de France de relayer le message de Paris 2012 et les valeurs de l'olympisme en prenant une délibération de soutien à la candidature de Paris 2012. Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 22 heures.

Pour extrait en Mairie le 1er juin 2005

Mairie de LONGVILLIERS

4 rue de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96
Télécopie 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public
le mardi de 14h à 17h
le jeudi de 14h à 17h
le samedi de 09h à 12h

Le Maire, Jean-Christophe JUIN reçoit sur rendez-vous

Gendarmerie de Saint-Arnoult : 17 ou 01 61 08 32 30
Ambulances de Dourdan : 01 64 92 50 65
Ambulances de Rambouillet 01 34 83 92 27
SAMU: 15
Pompiers de Saint-Arnoult : 18
Hôpitaux :
DOURDAN : 01 60 81 58 58
RAMBOUILLET : 01 34 83 92 27
ORSAY : 01 69 07 78 38
Centre ANTI POISON : 01 42 05 63 29
Poste de Rochefort : 01 30 41 31 08

Déchetteries

Collecte d'encombrants et info déchets

Appelez le Numéro Vert : 08 00 49 50 61
N° de service du SITA : 01 56 32 31 70

☞ **Saint Arnoult en Yvelines : 01.30.41.41.33**
De 9h00 à 12h00 & 14h00 à 17h00 jusqu'au 14 avril 2005
Fermée le dimanche après-midi et le mardi toute la journée

☞ **Bonnelles : 01.34.83.81.54.**
De 9h00 à 12h00 & 14h00 à 17h00 jusqu'au 14 avril 2005
Fermée dimanche et lundi

Liste Electorale

Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2005 à 12h :

Pour les nouveaux arrivants.

Ainsi que pour les jeunes qui auront 18 ans en février 2006.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

M A I R I E F L A S H I N F O

Etat Civil 2004



Naissances

BLESTEL Gaël né le 27 février 2005 à Dourdan

DURAND Nathan Francis Jean-Marie né le 15 juin 2005
à Paris XV éme

Le 7 mai 2005
Monsieur MOLTER Stéphane et Mademoiselle
COSTA Alexandrine

Le 7 mai 2005
Monsieur ORLHIAC Alban et Mademoiselle
COSTA Cécile

Le 25 juin 2005
Monsieur LAMAS José et Mademoiselle
TURBEAUX Laurence



Mariages



Décès

Le 9 janvier 2005 Monsieur CREPIN Daniel
26 rue de Saint-Cyr

Le 16 février 2005 Monsieur BEEKANDT Yves
39 rue de Saint-Cyr

En vertu de l'article 9 du code civil concernant le respect de la vie privée, seuls
les actes d'état civil autorisés par les familles sont publiés.

Travaux de Voirie 2005

BOUC ETOURDI

Réalisation d'avaloirs au bas de la descente de la rue de Saint-Cyr (carrefour de l'ancienne auberge), afin de résorber le point noir concernant l'évacuation des eaux pluviales de la partie plane de cette même rue.

Pose d'une canalisation dans le fossé au croisement de l'ancienne auberge pour évacuer les eaux pluviales de la rue de Saint-Cyr vers le Rouillon et curage du fossé.

Pose d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales entre l'avaloir situé face au CR 35 et le Rouillon.

Reprise du profil de la route du 41 au 45 pour améliorer l'écoulement d'eau pluviale.

Reste à réaliser :

Rue de Saint-Cyr, prolongement d'une canalisation pour évacuer les eaux pluviales de la route jusqu'au Rouillon, l'avaloir actuel évacuant dans un jardin privatif ?.

Reprise d'un profil de route et de ses bordures au 39 de la même rue.

LA BATE

Pose de bordures de trottoir rue de Corblin et pose de caniveaux rue du Lavoir.

La municipalité tient à remercier plus particulièrement les riverains de la rue de Corblin et de la rue du Lavoir qui ont pris l'initiative après nous avoir consulté, d'engazonner les trottoirs.

RECULET

Reprise totale du CR 22 dans la boucle à Reculet.

Curage de fossé

PETIT PLESSIS

Renouvellement de nombreuses bordures cassées ou effondrées.

Curage de fossé.

TRAVAUX 2005

Entretien partiel de la toiture de la mairie et dépose d'un conduit d'aération.

Réfection de la toiture de la chaufferie et de la sacristie de l'église.

Démolition et reconstruction du mur du cimetière (Travaux terminés, voir photos).

- Nous remettons en état le cimetière petit à petit, il a malheureusement fait l'objet de contretemps successifs qui pouvaient laisser penser à un désintéressement de notre part, nous pouvons vous assurer du contraire.

Outre la reconstruction du mur, nous avons aménagé l'emplacement du container pour les déchets verts afin qu'il soit plus discret, créé un puisard pour l'évacuation des eaux du robinet.

Nous envisageons de poser une grille sous ce robinet, de repeindre la porte du cimetière et pour l'année prochaine de refaire les allées de celui-ci.

D.G.E 2005

Demande Globale d'Equipement

Deux dossiers sur trois ont été acceptés et les subventions accordées. Nous commandons les travaux qui seront réalisés avant la fin de l'année soit :

- Création d'un éclairage public au hameau de Saint-Fargeau.
- Pose d'un éclairage public à Reculet dans le CR 22.

Qualité de l'eau à Longvilliers (année 2004)

L'approvisionnement en eau potable de Longvilliers est assuré par quatre distributeurs, compte tenu de la situation géographique de la commune :

- Rochefort pour le Bourg
- le Syndicat des eaux d'Ablis pour les hameaux du Petit Plessis et Reculet
- le Syndicat des eaux d'Angervilliers pour le hameau de La Bête
- la Générale des Eaux pour le hameau du Bouc Etourdi.

Qui contrôle la qualité de l'eau ?

L'eau est actuellement un des produits alimentaires les plus contrôlés. Les contrôles officiels de sa qualité relèvent de l'autorité du préfet des Yvelines, qui en confie la réalisation technique à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS). La fréquence des analyses dépend des caractéristiques locales de production et de distribution. Les résultats sont transmis au Maire qui les affiche et les tient à disposition des consommateurs.

De plus la DDASS envoie au Maire **un rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée dans la commune**. Ce rapport est présenté au Conseil municipal.

De même le distributeur envoie au consommateur, une fois par an, la synthèse sur la qualité de l'eau distribuée en même temps que la facture.

Quels sont les paramètres contrôlés - Pourquoi - Quelles sont les normes ?

Paramètre	Pourquoi	Norme
Bactériologie	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes	Absence exigée
Nitrates	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels	Le maximum réglementaire est : 50 milligrammes par litre (50 mg/l).
Dureté (ou *TH)	Teneur en calcium et magnésium dans l'eau.	Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.
Fluor	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau.	Le maximum réglementaire est : 1,5 milligrammes par litre (1,5 mg/l).
Pesticides	Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber.	Le maximum réglementaire est : 0,10 microgrammes par litre (0,10 µg/l). Conformément à l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, une restriction de la consommation de l'eau doit être prononcée si les teneurs en pesticides azotés dépassent 0,40 µg/l pendant plus de 30 jours consécutifs.
Composés organo-halogènes volatils	Produits provenant principalement des rejets industriels et domestiques.	Le maximum réglementaire est : 10 microgrammes par litre (10 µg/l). Nouvelle norme française applicable depuis le 25 Décembre 2003.

* : TH (Titre Hydrotimétrique) exprimé en degré Français (°F).

Résultats sur la qualité de l'eau du robinet à Longvilliers - Année 2004

Qualité de l'eau du robinet à Longvilliers - Année 2004

Paramètre (Norme)	Bourg	Petit Plessis Reculet	La Bête	Bouc Etourdi
Bactériologie (Absence exigée)	Eau de très bonne qualité bactériologique. (Tous les prélèvements sont conformes)	Eau de très bonne qualité bactériologique. (Tous les prélèvements sont conformes)	Eau de très bonne qualité bactériologique. (Tous les prélèvements sont conformes)	Eau de très bonne qualité bactériologique. (Tous les prélèvements sont conformes)
Nitrates (≤ 50 mg/l)	Eau contenant peu de nitrates. Moyenne : 17 mg/l Maximum : 17,4 mg/l	Eau contenant des nitrates. Moyenne : 31 mg/l Maximum : 33 mg/l L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Eau contenant des nitrates. Moyenne : 37 mg/l Maximum : 47 mg/l L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Eau contenant peu de nitrates. Moyenne : 24 mg/l Maximum : 25 mg/l
Dureté (pas de valeur réglementaire)	Eau calcaire. Moyenne : 32°F Maximum : 33°F Une eau calcaire	Eau calcaire. Moyenne : 31°F Maximum : 33°F Une eau calcaire	Eau calcaire. Moyenne : 30°F Maximum : 31°F Une eau calcaire	Eau calcaire. Moyenne : 29°F Une eau calcaire

	n'a pas d'influence sur la santé.	n'a pas d'influence sur la santé.	n'a pas d'influence sur la santé.	n'a pas d'influence sur la santé.
Fluor (≤ 1,5 mg/l)	*Eau peu fluorée. Moyenne : 0,02 mg/l Maximum : 0,03 mg/l	*Eau peu fluorée. Moyenne : 0,09 mg/l Maximum : 0,17 mg/l	*Eau peu fluorée. Moyenne : 0,13 mg/l	*Eau peu fluorée. Moyenne inférieure au seuil de détection.
Pesticides (≤ 0,1 µg /l)	Eau conforme à la limite de qualité pour les pesticides analysés. Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé. Moyenne : 0,01µg/l Maximum : 0,02µg/l (Déséthylatrazine)	Eau conforme à la limite de qualité pour les pesticides analysés. Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé. Moyenne : 0,05µg/l Maximum : 0,1µg/l (Déséthylatrazine)	Eau conforme à la limite de qualité pour les pesticides analysés. Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé. Moyenne : 0,06µg/l Maximum : 0,06µg/l (Déséthylatrazine).	Eau conforme à la limite de qualité pour les pesticides analysés. Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé. Moyenne : 0,08µg/l Maximum : 0,08µg/l (Déséthylatrazine).
Composés organo-halogènes volatils (≤ 10 µg /l)		Eau non conforme à la limite de qualité pour les composés organo-halogènes volatils analysés. Des dépassements de la limite de qualité sont observés. Moyenne : 10,3µg/l Maximum : 21µg/l (Trichloroéthylène)		

Qualité de l'eau du robinet à Longvilliers - Année 2004 (suite)

	Bourg	Petit Plessis Reculet	La Bête	Bouc Etourdi
Avis sanitaire global	L'eau distribuée en 2004 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.	L'eau distribuée en 2004 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés, à l'exception du trichloroéthylène pour lequel les 4 dépassements de la limite de qualité n'empêchent pas la consommation d'eau.	L'eau distribuée en 2004 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.	L'eau distribuée en 2004 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

* : Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sauf avis médical contraire.

Conseils de la DDASS :

- **Absence** : après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
- **Température** : consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- **Adoucisseur** :
 - en habitat collectif un point d'eau froide non traitée destiné à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement
 - en habitat individuel cette disposition est conseillée.
- **Plomb** : dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- **Chlore** : par mesure de sécurité (vigipirate), les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Qualité de l'eau - Nouvelle réglementation

Pour se conformer à la directive européenne adoptée en 1998, la nouvelle réglementation est entrée en vigueur en France fin 2003. Les normes évoluent : certaines sont renforcées, d'autres assouplies et la surveillance accrue.

Interconnexions des réseaux - Forages - Château d'eau

Pour assurer l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité, les différents distributeurs réalisent (ou ont réalisés) :

- des interconnexions :
 - de châteaux d'eau - travaux réalisés en 1997 lors des travaux d'assainissement des hameaux de Bouc Etourdi (Longvilliers) et Rouillon (Dourdan).
 - de réseaux - Liaison Saint Arnoult/Rochefort réalisée en 2004/2005 par le Syndicat des eaux d'Ablis (S.I.A.E.P).
- des forages - forages à La Hunière (commune de Sonchamp), dans la craie à une profondeur de 120m - travaux S.I.A.E.P/BRGM effectués en 2004 et 2005.
- la construction d'un château d'eau à La Hunière (commune de Sonchamp) - travaux S.I.A.E.P en cours .

Comment s'informer ?

- Résultats des analyses affichés en Mairie.
- Rapport annuel de la DDASS.
- Synthèse annuelle envoyée une fois par an par le distributeur.
- Site internet des DDASS : www.ile-de-France.sante.gouv.fr.

S.I.C.T.O.M
(Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
Région de Rambouillet

Par lettre du 3/6/2005, le S.I.C.T.O.M nous informe que la qualité du tri s'est détériorée, le taux de refus de tri est passée de 20% à 25%. Une campagne de non collecte de bacs mal triés est à nouveau en cours sur l'ensemble du syndicat.

Par ailleurs, des produits dangereux (batteries, extincteur, bouteille de gaz...) ont été trouvés dans des bennes d'ordures ménagères, ce qui aurait pu entraîner de graves conséquences pour le personnel.

Quelques rappels :

Calendrier de ramassage du tri sélectif- Remarque

- les **journaux, revues, magazines, emballages** sont ramassés les **semaines paires** le mercredi après midi.

Attention : la principale cause de refus est la présence de films plastiques - films d'emballage des packs d'eau par exemple et les sacs plastiques. Les films et sacs plastiques sont interdits et doivent être mis dans la poubelle des ordures ménagères.

- le **verre** est ramassé les **semaines impaires** le mercredi après midi.

Un calendrier de collecte a été distribué au début de l'année 2005. Pour ceux qui ne l'aurait plus ou pas (nouveaux arrivants.....) le demander à la Mairie.

Déchets verts

Il est rappelé que le **brûlage des déchets de jardin** (feuilles mortes, bois, tontes de jardin...) **est interdit jusqu'au 1^{er} Octobre**. Ces déchets peuvent être déposés en déchetteries.

Déchetteries

Saint Arnoult en Yvelines - RD 988 Route d'Ablis (tel 01 30 41 41 33)

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi Samedi 9/12h - 14/18h*

Dimanche 9/12h

Fermé les Mardi et jours fériés

Bonnelles - Route de Villevert (tel 01 30 88 46 90)

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi Samedi 9/12h - 14/18h*

Fermé les Dimanche, Lundi et jours fériés.

* : horaire d'hiver du 1/11 au 31/03 : fermeture à 17h.

Encombrants ménagers

La collecte des encombrants est destinée aux personnes à mobilité réduite ou pour des objets volumineux.

Les encombrants sont collectés uniquement sur rendez-vous (N° Vert **0800495061**). Ce service fixe une date de rendez-vous.

Les objets sont à sortir la veille au soir, sur le trottoir, de façon à ne gêner ni les piétons, ni la circulation.

Il est rappelé que les agents chargés de ce service n'ont pas mission de pénétrer chez le particulier pour retirer les objets, ni d'emprunter des voies privées.

Par ailleurs les déchetteries permettent de déposer les objets non enlevés par le service des encombrants ou les objets non volumineux.

La liste ci-dessous indique dans le détail, les objets entrant dans la catégorie "**encombrants**".

DETAILS DES ENCOMBRANTS 2 m³ MAXIMUM	
ENCOMBRANTS ACCEPTES	ENCOMBRANTS REFUSES
Débris solides provenant de l'usage domestique :	A porter par vos soins en déchetterie :
Planches bois Electroménager Meubles Ferraille Literie Revêtements de sols Tapis Sanitaire en fonte d'acier, aluminium, inox Porte sans verre Télévision Machine à laver Radiateur Canapé, fauteuil	Ballon d'eau chaude Bouteille de gaz Terre, carrelage, ciment, plâtre Carton, émail, gravats verre grillage Palette en bois Pot de peinture Produit toxique Matériel de voiture Batterie, moteurs, pneus Mobylette Sanitaire en émail, porcelaine Vêtements Glace Déchets verts

Remarque

Il est rappelé que les **containers doivent être rentrés à l'intérieur des propriétés en dehors des jours de ramassage**, et ne pas séjourner sur la voie publique comme cela est parfois constaté.



Ce qu'il faut savoir...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

CONTRAT DE MARIAGE : POURQUOI ? COMMENT ?

Vous allez vous marier, savez-vous, que vous serez, à défaut de contrat de mariage, soumis au régime matrimonial de la communauté réduite aux acquêts ?

En adoptant ce régime, vous conserverez la propriété des biens que vous possédiez avant le mariage (les biens propres) et tous les biens achetés pendant le mariage (les biens communs) seront supposés appartenir aux deux époux. Les dettes contractées par l'un ou l'autre des époux engageront en principe les biens communs.

Or ce régime peut ne pas être celui qui est adapté à votre vie, à vos besoins et peut engendrer de mauvaises conséquences financières que l'on ne soupçonne pas lorsque Von se marie

Il est donc souhaitable, avant votre mariage, de vous faire conseiller sur le bon contrat de mariage (séparation de biens, communauté universelle, participation aux acquêts...) adapté à votre situation actuelle et à venir.

La marche à suivre est simple : il suffit de s'adresser à un notaire qui vous conseillera les solutions qui répondent le mieux à votre situation personnelle dans le respect des dispositions légales. En tant qu'officier public, le notaire est le seul habilité à rédiger un contrat de mariage. Ce contrat doit être obligatoirement signé avant la célébration à la mairie.

Le coût de ce contrat de mariage dépend de la complexité de la situation mais il se situe, sauf cas particuliers, aux environs de 250 euros.

Il est possible, au cours de sa vie, de changer de régime matrimonial mais seulement après au moins deux ans de mariage. Ce nouveau contrat sera soumis à l'approbation du tribunal qui vérifiera que les nouvelles dispositions respectent l'intérêt des époux et des enfants.

Janvier 2005

Suite....

DONS EXCEPTIONNELS : RESPECTER L'ÉQUILIBRE FAMILIAL

Il est conforme à l'intérêt général que le patrimoine soit transmis avant le décès de ceux qui possèdent quelques biens.

Afin d'encourager les jeunes générations à consommer, l'exonération de droits fiscaux sur les dons exceptionnels d'argent est prolongée jusqu'au 31 décembre 2005 dans la limite de 30 000 euros.

Ce dispositif est réservé aux donations effectuées au profit, d'un enfant, d'un petit-enfant, d'un arrière petit-enfant ou à défaut d'une telle descendance d'un neveu ou d'une nièce, majeur.

L'exonération s'applique aux seuls dons d'argent réalisés en pleine propriété. Ils peuvent être effectués par chèque, par virement, par mandat ou virement d'espèce.

Les dons exceptionnels n'obéissent pas aux règles fiscales habituelles, par exemple les dispositions fiscales relatives au rappel des donations passées depuis moins de dix ans ne sont pas applicables : ainsi un donataire ayant déjà reçu d'un même donateur une donation dans la limite des abattements de droit commun peut bénéficier du dispositif d'exonération temporaire quelle que soit la date de la donation précédente.

La donation peut être constatée par acte notarié, elle sera alors enregistrée dans le délai d'un mois de sa date.

En l'absence d'un tel acte, le don exceptionnel fera l'objet d'une déclaration déposée à la recette des impôts du domicile du donataire dans le délai d'un mois qui suit sa réalisation au moyen d'un imprimé spécial.

Devant cette liberté, il faut rester conscient que les donations encouragées par le fisc ne doivent pas être consenties à l'aveuglette. Il faut évidemment mesurer d'abord les disponibilités que l'on possède pour ne pas risquer des difficultés financières ultérieures.

Il est aussi nécessaire de ne pas rompre involontairement l'égalité entre les enfants et ne pas les priver de leur réserve héréditaire.

Chaque situation est particulière et nécessite une réflexion personnalisée pour pouvoir apprécier les aspects fiscaux et les conséquences juridiques au niveau de la famille. Pour cela, rencontrez votre notaire.

Avril 2005

Vie Pratique

SANTE

Un point médical de garde créé à Rambouillet

C'est dans un local de l'hôpital de Rambouillet, au 13 rue Pasteur, que fonctionne "le point de garde" les week-ends et jours fériés. Il s'adresse aux habitants de trois cantons à caractère rural : Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Chevreuse.

Après une étude conduite par les médecins libéraux, qui sont regroupés en une association présidée par le Dr Brigitte Le Morzadec, et l'hôpital de Rambouillet, il s'était avéré qu'un besoin d'accès aux soins était essentiellement identifié lors des week-ends. À l'initiative de l'Association des praticiens libéraux de Rambouillet (APLR), il a été décidé de mettre en place ce point de garde, afin de répondre aux demandes de soins non programmés en dehors des ouvertures des cabinets des médecins de ville. L'ensemble des médecins libéraux (52) a adhéré à ce dispositif et ils se sont engagés à assurer des gardes en ce lieu. o Permanences : 13 rue Pasteur, à Rambouillet, samedi de 16h à 19h, dimanches et jours fériés de 9h à midi et de 16h à 19h. S'adresser au 15. Consultation : 39,05 euros.

CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE

Celle-ci vous informe qu'elle ferme définitivement son point accueil retraite de Rambouillet à compter du 1er juillet.

Néanmoins, elle met à la disposition de nos administrés un centre téléphonique au:
01 40 37 37 37
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
afin d'obtenir des renseignements généraux ou une orientation vers le réseau d'accueil.

WWW.agevillage.com

Est un portail très complet d'informations et de conseils à destinations des familles de personnes âgées.

Le site comprend 18 000 adresses d'établissements (publics et privés) et de services à domicile.

LES CADETS DE LA REPUBLIQUE

une préparation rémunérée au concours de gardien de la paix

20 postes à pourvoir dans les Yvelines

Conditions d'accès:

- Avoir entre 18 ans et 26 ans (à la date de signature du contrat = rentrée scolaire).
- Taille minimum 1.60m.
- Nationalité Française.

Aucune condition de diplôme ou de niveau n'est requise mais les critères de sélection essentiels seront la motivation du candidat, sa volonté et sa capacité à améliorer son niveau scolaire.

Pour plus de renseignements contacter la:

Direction Départementale de la Sécurité Publique
105 rue des prés aux bois
78220 VIROFLAY
Tél: 01 39 07 17 19 ou 01 39 07 17 67

Recensement Militaire

Pour les jeunes gens nés en juillet, août, septembre, se faire recenser en mairie jusqu'au:

30 septembre 2005

Le jardinage en ligne

Voici quelques sites qui pourront vous aider ou vous donner des idées que vous soyez jardinier confirmé ou néophyte. On y trouve des astuces, des éclairages sur les insectes et les maladies des plantes, la décoration des terrasses et des balcons, des fiches pratiques et recettes de saison, des jeux et coloriages pour les petits internautes.

<http://www.jardinage.net/>
<http://www.aujardin.info/>
<http://www.webjardinier.com/webj/enfants/accueil.asp>

Les samedis libérés pour les élèves

24 septembre 2005 - 22 octobre 2005 - 12 novembre 2005 - 26 novembre 2005 - 17 décembre 2005 - 21 janvier 2006 - 4 février 2006 - 4 mars 2006 - 18 mars 2006 - 8 avril 2006 - 27 mai 2006 - 10 juin 2006

SALONS L'ETUDIANT

Salon de l'éducation
Du 24 au 27 novembre 2005

Salon spécial Grandes Ecoles
Du 9 au 11 décembre 2005

Salon des Formations Internationales
Du 7 au 8 janvier 2006

Salon de l'Apprentissage en Alternance
Du 13 au 15 janvier 2006

Salon Expolangues
Du 18 au 21 janvier 2006

Salon des Formations Artistiques
Du 27 au 28 janvier 2006

Contact: Eva BLOT
Tél: 01 48 07 42 36
eva.blot@letudiant.fr

Plus haut les avions, plus bas les décibels.

Les démarches contre les nuisances sonores des avions entreprises par les associations dont l'ACNAB (agir contre les nuisances aériennes à Bonnelles), entre autres, et des élus ont été entendues par la DGAC (Direction Générale de l'aviation civile). Celle-ci a proposé le relèvement imminent des avions arrivant en configuration Est sur l'aéroport d'Orly. Avec une altitude de survol remontée de 300 mètres, la diminution du bruit sera d'environ 5 décibels.

"Si nous pouvons vérifier que sur un des deux couloirs passant au dessus de Longvilliers l'altitude des avions se soit surélevé, sur le second, le niveau des avions reste le même. Nous allons nous rapprocher de l'ACNAB pour en connaître les raisons."

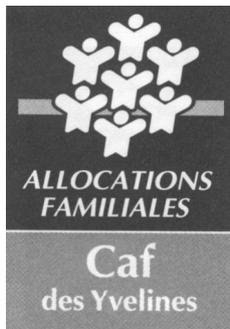
Information préfectorale

Mesures de restrictions d'eau

Par arrêté préfectoral et jusqu'à nouvel ordre, sont Interdits :

- le remplissage des piscines privées,
- l'arrosage des pelouses et des jardins,
- le lavage des véhicules.

Pour l'arrosage des jardinières et des suspensions municipales, la commune est autorisée à utiliser l'eau recyclée de la station d'épuration.



CAF des Yvelines
2 avenue des prés
BP 17
78184 St Quentin en
Yvelines Cedex
www.caf.fr

Bons Loisir 2005

Du nouveau pour l'accès aux loisirs des jeunes

Permettre aux jeunes âgés de 6 à 16 ans de pratiquer une activité sportive ou culturelle constitue l'une des priorités de la politique d'aides financières d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy).

D'utilisation simple, les « Bons loisirs » sont adressés systématiquement, dès le début du mois de septembre, aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 630 €. Pour 2005, le Conseil d'administration a décidé la création de trois montants de Bons loisirs (120, 90 et 60 €) selon les ressources de la famille.

Pour obtenir le paiement de cette aide, le Bon loisirs doit être retourné à la Cafy avant le 31 décembre 2005.

En 2004, plus de 5 600 jeunes ont accédé à une activité régulière de loisirs avec le soutien de la Caf des Yvelines

Aide au logement étudiant Gagnez du temps avec la saisie en ligne de votre demande

Depuis plusieurs années, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (Cafy) offre aux étudiants qui emménagent dans un appartement ou une résidence universitaire la possibilité de remplir leur dossier d'aide au logement par Internet.

En se connectant sur le www.caf.fr, les étudiants peuvent saisir en ligne leur demande, puis imprimer leur dossier personnalisé avant de le transmettre à la Cafy, accompagné des pièces justificatives demandées. Dès réception du dossier, l'étude du droit à une aide au logement est effectuée dans les meilleurs délais. En 2004, près de 2000 dossiers de demande d'aide au logement étudiant ont été reçus par la CAFY, via Internet, contre 1331 l'année précédente, soit une augmentation de l'ordre de 48 %.

Les étudiants peuvent également estimer le montant de leur aide sur le www.caf.fr. En 2004, la CAFY a versé une aide au logement à 4 996 étudiants du département.

L'allocation de rentrée scolaire, « un coup de pouce » pour la rentrée

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous condition de ressources, aux familles ayant des enfants scolarisés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1987 et le 31 janvier 2000 inclus). Cette prestation les aide à mieux assumer financièrement le coût de la rentrée scolaire.

Son montant est de 263,28 € maximum par enfant et par an.

Pour les familles qui perçoivent au moins une prestation familiale ou sociale, l'ARS est versée fin août sans justificatif pour les enfants de 6 à 16 ans. Seules les familles ayant un enfant à charge et qui ne sont pas allocataires doivent renvoyer une demande d'Allocation de Rentrée Scolaire. Quant aux jeunes de 16 à 18 ans, l'allocation est versée sur présentation du justificatif de scolarité ou d'apprentissage. Les familles concernées sont donc invitées à retourner dans les meilleurs délais la déclaration de situation de leur enfant.

En 2004, près de 59000 enfants ont ainsi bénéficié de cette allocation.

Pour connaître les conditions d'attribution de l'ARS, la Cafy propose des services d'information ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : par téléphone en composant le 0 820 25 78 10 (0,118 €/mn) et par Internet en allant sur le site www.caf.fr.



Virade de l'Espoir Vallée de Chevreuse Plateau de Saclay

**24 et 25 septembre 2005
Chevreuse**

Le Mesnil-St-Denis, Gif sur Yvette, Orsay,

1 et 2 octobre 2005

St Rémy-les-Chevreuse

Qu'est-ce que la Virade de la Vallée de Chevreuse et du Plateau de Saclay?

Une virade est une grande fête avec des spectacles, des animations, des jeux, des parcours pour toute la famille ou entre amis. En 2004, nous avons collecté 82 (KM) € et rassemblé plus de 4000 participants.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une vingtaine de bénévoles composant le comité d'organisation, nous sommes mandatés par l'association nationale "Vaincre la Mucoviscidose*" et soutenus par plus de 15 communes et 40 associations locales. Deux virades seulement se sont déroulées dans les Yvelines en 2004; et en France on n'en comptait pas moins de 400.

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Cette forte volonté associative a permis de générer des résultats significatifs dont le plus spectaculaire est sans doute les années de vie gagnées sur la maladie. Actuellement la moyenne d'âge est de 30 ans, 20 il y a 10 ans.

Donnez en toute confiance, l'association est reconnue d'utilité publique depuis 1978 et membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires.

Et concrètement comment va se passer cette Virade 2005 ?

Chaque virade constitue un événement dans la région où elle est organisée parce qu'elle est l'occasion d'organiser une grande **fête de l'amitié, du sport et de la solidarité**, en encourageant les manifestations les plus diverses : animation des associations locales, des écoles* participation des entreprises et des collectivités locales. Dans cet esprit, la virade s'organise autour de randonnées pédestres, VTT et rallye cyclo, de spectacles divers et de jeux.

Comment aider? Comment agir

- En devenant adhérent, donateur, bienfaiteur.
- En étant partenaire ou sponsor en vous associant à la réalisation d'un projet, à l'organisation d'une manifestation,
- En offrant un peu de votre temps et de vos compétences en rejoignant l'équipe des bénévoles,
- En participant aux manifestations.

La personne qui participe apporte son don qui tient lieu d'inscription aux différentes activités et d'autres dons recueillis auprès de son entourage en utilisant le bulletin de parrainage,

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant, un don de 20 € ne « coûte » finalement que 6,8 €,

ALLEZ CONSULTER LE PROGRAMME <http://virades.vdchevreuse.free.fr/>

Entre les défis sportifs, les spectacles aussi divers que nombreux comme le Gospel, Fest-Noz, Rock...

Vous trouverez bien un moment pour nous rendre visite et nous aider à combattre cette maladie : la mucoviscidose

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE 181 rue de Tolbiac 75013 PARIS

Tel: 01 40 78 91 91 Fax: 01 45 80 86 44 E-mail:• info@vaincrelamuco.org www.vaincrelamuco.org

ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Membre de l'association internationale contre la mucoviscidose. Membre fondateur d'Eurordis

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À LONGVILLIERS



Longvilliers est actuellement classée commune à vocation rurale avec des zones naturelles ou boisées très protégées ce qui explique l'absence du développement d'espaces voués uniquement aux activités commerciales ou industrielles. Exception a été faite pour les tracés du TGV et de l'A10 ce qui, en compensation, contribue aux finances de la commune par la perception de la taxe professionnelle.

Ce manque d'activité industrielle n'existe que depuis quelques années seulement. En effet, depuis la deuxième moitié du 19^e siècle et jusqu' à la fin du 20^e, le hameau de la Bâte a eu, à deux périodes espacées, des productions que l'on peut qualifier d'industrielles : la Tuilerie /Faïencerie des Yvelines et la tannerie du Moulin de la Bâte.

Dans un précédent numéro de Bulletin, nous avons déjà évoqué la Tuilerie/Faïencerie, mais pour l'information des nouveaux résidents de notre commune, nous en rappelons les données essentielles: Grâce à une matière première précieuse, exploitable à la Bâte et ses environs, l'argile des Corblins, une fabrique s'installa au milieu du 19^e siècle dans des bâtiments, dont subsistent encore quelques hangars et séchoirs.

On y fabriquait des tuiles mécaniques ou plates très renommées par leur qualité, des tuyaux pour le bâtiment et poteries de jardinage. Avant la création de cette usine et depuis très longtemps cette matière première servait déjà à alimenter des fours de cuisson de tuiles et poteries, nombreux dans les environs.

Une cinquantaine d'employés y travaillaient. Elle était dirigée par M. Arnaud Celui-ci fut d'ailleurs à l'origine d'une requête auprès du Conseil municipal de Longvilliers concernant le tracé du chemin de fer "fantôme" Paris Gallardon Chartres.

Cette ligne de chemin de fer prévue depuis 1879 fut l'objet de débats sans fin sur son tracé et son financement, puisqu'elle ne fut enfin inaugurée qu'en 1930. Toujours est-il, qu'en août 1908, une réunion du Conseil municipal de Longvilliers fut consacrée à ce projet et que deux voeux furent émis:

1. Modifier les voies d'accès à la gare, prévue à Rochefort.pour faciliter le transport de marchandises entre "une usine céramique assez importante" et la future gare.

2. Accessoirement, que le nom de la gare soit Rochefort-Longvilliers.

Plus tard, lorsque le projet définitif fut enfin établi ces deux propositions ne furent pas retenues. Mais entre-temps, la faïencerie avait cessé son activité.

En 1905, l'usine de tuiles, briques et poteries fut transformée en faïencerie. Elle devint la faïencerie des Yvelines en vue de produire des articles de vaisselle décorée.

Malheureusement la terre des Corblins ne convenait pas et il fallut faire venir de la terre de Gien, plus adaptée à cette fabrication. La nouvelle vaisselle de style moderne pour l'époque était très réussie mais ses prix de revient ne permirent pas d'en continuer l'exploitation et la faïencerie ferma en 1913. Ainsi s'acheva la première aventure industrielle à Longvilliers.



Mais 20 ans plus tard, une nouvelle activité sur le site de la Bête fut proposée au Conseil Municipal. En avril 1934, le dirigeant d'une fabrique parisienne de semelles "hygiéniques et mobiles", M. Dussine, demanda au Maire de Longvilliers, l'autorisation de créer un atelier de traitement de peaux de mouton pour "semelles intérieures". Vu le descriptif détaillé de son procédé de fabrication, celle-ci apparut compatible avec les possibilités de la Bête et le Conseil donna son accord en mai 1934. Cette activité fut installée au Moulin de la Bête en 1936 s'intégrant bien dans le paysage, dans les bâtiments qui existent encore mais transformés depuis en locaux d'habitation. Au début de l'exploitation, l'énergie électrique était fournie par la chute d'eau du bief, les ateliers restant alors tributaires de son débit.. Puis le courant électrique fut amené quelques années plus tard jusqu'au moulin.

Rappelons que notre doyenne Mlle Solde y fut contremaîtresse et que des habitantes de Longvilliers et de Rochefort ont gardé un bon souvenir de leur passage dans cette entreprise. Une grande partie du personnel, principalement féminin, venait d'ailleurs des hameaux voisins. L'effectif fut en moyenne d'une vingtaine mais dans certaines périodes quarante ouvrières produisaient au rythme de 100 semelles à l'heure plusieurs milliers d'unités par jour.

Il y avait plusieurs phases de fabrication pour produire des semelles de nature différentes : calicot, flanelle, mousse et en peau de mouton. Pour les semelles de tissu, celui-ci était collé sur un support carton, puis l'ensemble découpé par machine à la taille voulue. Pour celles en mouton, c'est la peau qui formait le support.

Chaque année, plusieurs centaines de milliers de semelles partaient soit chez de gros clients (Bête, Monoprix), soit vers des magasins de chaussures de la région parisienne. L'entreprise cessa son activité en 1979.

Il y eut ainsi pendant plus de quarante ans à Longvilliers une activité industrielle avec des emplois pratiquement à domicile, qui commercialisait en quantité très importantes des articles de consommation courante et qui contribua à la prospérité de la commune. Ainsi s'acheva la deuxième aventure industrielle de Longvilliers.

JOURNEES du PATRIMOINE

Les journées du patrimoine se dérouleront les Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre 2005. C'est l'occasion de découvrir le patrimoine historique de Longvilliers et des autres communes environnantes : de nombreux édifices, châteaux ...sont ouverts au public avec des visites libres ou commentées.

Nous donnons ci-dessous le programme prévu pour les communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R), de Dourdan et ses environs.

Les programmes seront édités début Septembre, celui du P.N.R sera disponible en Mairie, celui de Dourdan et ses environs à l'office de tourisme de Dourdan.

Commune	Monument	Dates des visites	Renseignement
Longvilliers	Eglise Saint Pierre-des-Champs	Dimanche	01 30 41 33 96
Bonnelles	Eglise Saint-Gervais Saint-Protais	Samedi - Dimanche	01 30 88 47 30
Bullion	Eglise Saint-Vincent/Saint-Sébastien	Samedi - Dimanche	
	Chapelle Saint-Anne de Moutiers	Samedi - Dimanche	
Cernay-la-Ville	Abbaye des Vaux de Cernay	Samedi - Dimanche	01 34 85 23 00
Chateaufort	Moulins d'Ors	Samedi - Dimanche	01 30 52 09 09
Chevreuse	Château de la Madeleine	Samedi - Dimanche	01 30 52 09 09
Choisel	Château de Breteuil	Samedi - Dimanche	01 30 52 05 11
Dampierre	Mairie-Eglise de Maincourt sur Yvette	Samedi - Dimanche	01 30 52 53 70
Lévis-Saint-Nom	Abbaye Notre Dame-de-la-Roche	Dimanche	01 34 61 49 79
	Eglise Saint-Nom	Samedi - Dimanche	
Magny-les-Hameaux	Hôtel de Ville	Samedi	01 61 37 09 33
	Port-Royal des Champs	Samedi - Dimanche	01 39 30 72 72
Le Mesnil-Saint-Denis	Château du Mesnil	Dimanche	01 34 61 49 79
	Etang des Noës	Dimanche	01 34 61 49 79
Milon-La-Chapelle	Eglise Notre Dame de l'Assomption	Samedi - Dimanche	06 87 05 79 67
Rochefort-en-Yvelines	Mairie	Samedi	01 30 41 16 13
Saint-Forget	Chapelle Saint-Gilles	Samedi - Dimanche	01 30 52 50 55
Saint-Lambert-des-Bois	Eglise	Dimanche	01 30 43 77 25
	Manoir de Saint Lambert	Dimanche	
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Domaine de Courbertin	Samedi - Dimanche	01 30 85 69 89
	Eglise	Samedi - Dimanche	01 30 52 22 49
Dourdan	Château	Samedi - Dimanche	
	Eglise Saint Germain	Samedi - Dimanche	
Les Granges le Roi	Abbaye de l'Ouye	Samedi - Dimanche	01 60 81 96 01
Val Saint Germain	Eglise Sainte Julienne	Samedi - Dimanche	01 64 59 00 10

BIBLIOTHEQUE de ROCHEFORT

2 Chemin sous la Ville

01 30 88 40 62 (bib.rochefort@wanadoo.fr)

HORAIRES

Mardi : de 9h à 12h et de 16h30 à 18h30

Mercredi et Samedi : de 14h30 à 18h

TARIFS

Adhésion individuelle : 10 €

Adhésion Famille : 18 €

Photocopie et Impression Internet : 0,15 €

SERVICES

1. Internet est à disposition du public pour recherche documentaire, navigation ou même initiation...
2. Vous pouvez réserver les livres qui ne sont pas disponibles sur place.
3. Des sélections et des tables thématiques vous sont régulièrement proposées pour vous aider à choisir parmi les quelques 10 000 documents de la bibliothèque.

AGENDA de la RENTREE

Heure du Conte : tous les derniers mercredis du mois

Atelier d'écriture pour enfants : Une **séance découverte** aura lieu le samedi **24 septembre à 14h30** qui permettra de s'initier au conte et à l'écriture. Cette séance est ouverte à tous à partir de 7 / 8 ans (réserver sa place à la bibliothèque) Michelle Geoffroy animera ensuite un atelier par mois à la bibliothèque pour ceux qui souhaiteront s'inscrire à cette activité (dans le cadre de l'Union).

Prix du Roman de Rochefort : le jury se réunira le **25 novembre** pour choisir le lauréat 2005.

NOUVEAUTES

Les meilleurs auteurs de **la rentrée littéraire** sont à la bibliothèque, les plus médiatiques (Houellebecq, Auster, Jardin, Claudel, Besson...) et ceux qu'il faut découvrir (Jauffret, Ozick, Salvayre, Foenkinos.,,)-

A très bientôt...



Vie associative

Nouvelles de l'Union de Rochefort et Longvilliers

Bilan du Forum de l'Union

Pour la 2eme année, le Forum qui s'est tenu sur la Place des Halles, le 1^{er} week-end de septembre pendant la St Gilles, a remporté un grand succès avec plus de 100 inscriptions aux activités.

Nouvelles activités pour la saison 2005-2006

L'Union vous propose 3 activités nouvelles cette année :

- un atelier d'écriture animé par Michèle Geoffroy pour les adultes et de conte avec la bibliothèque et les écoles pour les enfants,
- l'atelier dessin pour les enfants,
- la création multimedia dans le cadre de l'atelier dessin et en particulier celle de pages web pour notre portail communal.

Si vous êtes intéressés, contactez Clothilde de Reynal au 01 30 41 48 90 ou par courriel c.mariau@wanadoo.fr

Portail Web communal

Nous vous encourageons à aller visiter le portail web communal www.mairie-rochefortenyvelines.fr ouvert depuis début septembre, riche d'informations historiques ou pratiques sur notre village et d'y découvrir entre autres les pages consacrées à l'Union dans la rubrique « Culture et Vie associative ».

Tennis de table recherche son animateur

Un grand merci à Remi Brichard qui a animé la section tennis de table pendant de nombreuses années, et souhaité passer la main car très occupé par ses obligations professionnelles. Merci aux animateurs volontaires de se faire connaître auprès de Didier Large au 01 30 41 37 45 ou par courriel didier.large@tiscali.fr.

Liste des activités et contacts

Président	Didier LARGE	01 3041 3745
Secrétaire	Alain PALFRAY	01 3041 9313
Trésorier	Patricia DANILO	06 7575 2428
Nouvelles activités	Catherine MARIAU	01 3041 9102
Responsable Communication	Jean LEPRINCE	01 3088 4595
Anglais	Florence PHILIS	01 3059 5615
Billard	Didier LARGE	01 3041 3745
Culture et Découverte	Jean LEPRINCE	01 3088 4595
Dessin-Peinture	Clothilde DE REYNAL	01 3041 4890
Encadrement	Catherine MARIAU	01 3041 9102
Golf (*)	Francis POIRIER	06 8784 3514
Gymnastique	Patricia DANILO	06 7575 2428
Marche sportive	Laurence BOUSQUET	01 3041 3966
Pêche	Christian GATINEAU	01 3041 9306
Point de Croixxx	Corinne BRICHARD	01 3041 3963
Tai Chi Chuan	Jean FOURNIER	01 3041 3397
Tennis	Michèle LARGE	01 3041 3745
Tennis de Table	Rémi BRICHARD	01 3041 3963
Théâtre	Isabelle GODEAU	01 3041 3973
Tir à l'arc	Alain PALFRAY	01 3041 9313
	Jean-Louis DEMARCONNAY	01 3066 1183

(*) Activités proposées avec l'USSA

Pour nous contacter par Email :

l.union@laposte.net

Théâtre:

La troupe des BALADINS, de l'Union Rochefort et Longvilliers, vous présentera la pièce "Grains de Folie", écrite par Jacques Dromer et mise en scène par Isabelle Godeau.

Vendredi 18 Novembre à 20h30

Samedi 19 Novembre à 20h30

Dimanche 20 Novembre à 15h30

A la Salle des Fêtes de Rochefort

REPORTAGE PHOTO

DES

EVENEMENTS

PASSES

DEPUIS

Le dernier Bulletin



30 janvier
Loto de nos
Aînés
A
Longvilliers

Réfection
du mur
du cimetière

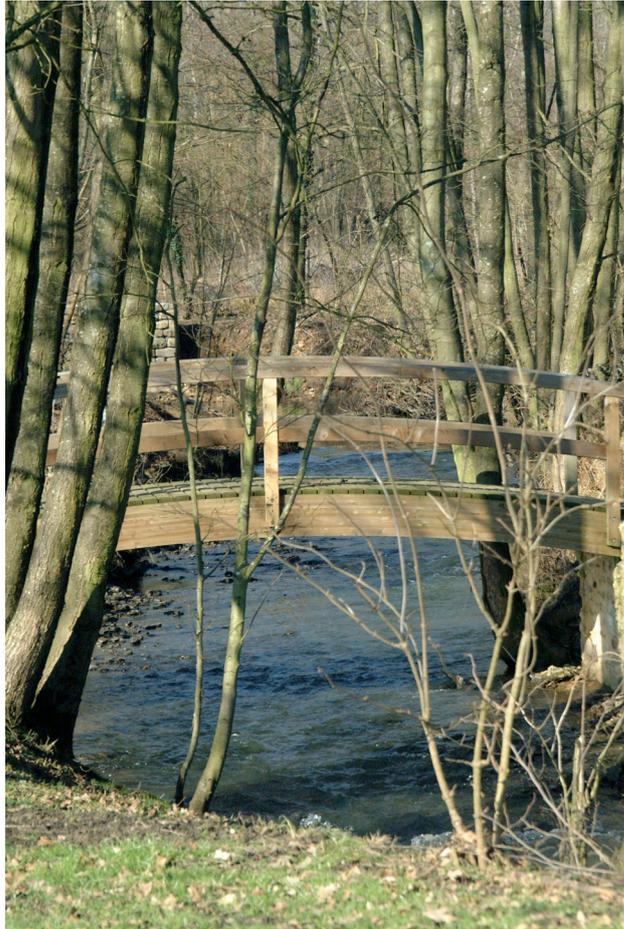




20 ans
du
P. N. R.
Au moulin
D'Ors

Le chapeau
Représentant
LONGVILLIERS





Le pont sur la Gloriette

L'équipe du Bulletin Municipal

Marc ALLES,
Catherine JAQUES,
Chantal LEFEVRE,
Martine PALFRAY,
Florence de PONTEVES,
Hubert THULLIEZ

Conception et réalisation

L'équipe et Alain PALFRAY

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers » entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.

BONNE LECTURE A TOUS !